



INTERCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Paris
04 octobre 2024

100 000 emplois à supprimer dans les collectivités ? La réalité du travail des agents territoriaux toujours méconnue !

Cela devait arriver : une solution simpliste au déficit de l'Etat ? la faute aux collectivités locales. Pour faire des économies : il n'y a qu'à supprimer 100 000 emplois ! Voici l'annonce de la Cour des comptes faite cette semaine.

Pour Interco Cfdt, cette annonce est un non-sens et prouve la méconnaissance au plus haut niveau de l'Etat du travail fait par les agents des collectivités territoriales.

Rappelons-le, depuis la loi du 6 Août 2019 intitulé « Loi de transformation de la fonction publique », il n'y a plus aucune dérogation au temps de travail des agents de la fonction publique territoriale. Au mépris des accords locaux, elle a fait du temps travail un verrou, fermant le dialogue social sur tout aménagement du temps de travail. Il n'y a que deux exceptions : les agents ayant des conditions de travail particulièrement difficiles et encore cela se traduit uniquement par quelques jours de repos compensateurs supplémentaires et les agents à temps non complet. Pour rappel, ces derniers, sont les travailleurs pauvres de la fonction publique. Les agents à temps non complets ne le sont pas par choix mais par volonté des employeurs territoriaux. Pour lutter contre cette précarité : **Interco Cfdt demande depuis longtemps l'interdiction des emplois à temps non complet en-dessous de 28h et la mutualisation de ces derniers entre collectivités pour travailler à plein temps.**

Le rapport de la Cour des comptes nie également le transfert de compétence de l'Etat vers les collectivités ces dernières années : les polices municipales obligées de suppléer le recul de la police nationale de proximité, les fonds européens et les transports ferroviaires régionaux transférés aux régions, les routes nationales et la prise en charge de l'augmentation de la précarité sociale et de la protection de l'enfance pour les départements, etc. Tout cela a entraîné une augmentation de la charge de travail et des moyens supplémentaires non compensés par l'Etat. Ce dernier préfère proposer des financements sur appels à projets pour les collectivités ce qui demande des compétences spécifiques, donc des nouveaux profils d'agents capables de répondre à la complexité des appels de l'Etat.

Quant à la réponse des employeurs territoriaux, elle est inacceptable : oser accuser l'augmentation du point d'indice (pourtant bien inférieur à l'inflation et gelé pendant plusieurs années) et remettre en cause le premier accord national concernant la protection sociale des agents qu'ils ont signé il y a un an.

Nous rappelons aux employeurs territoriaux que ce n'est pas par de mauvaises conditions de travail que nous réussirons à remplir les missions des collectivités locales, et à enrayer la perte d'attractivité des métiers du public : nos concitoyens méritent mieux que ça !

CONTACT

Tél : 01 56 41 52 52
pmalaise@interco.cfdt.fr

Philippe Malaisé
Secrétaire général adjoint

FÉDÉRATION INTERCO CFDT

47-49 avenue Simon Bolivar 75950
Paris cedex 19
tél +33 (0)1 56 41 52 52
interco@cfdt.fr

INTERCO.CFDT.FR

La fédération nationale Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des offices publics de l'habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Solidarités et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 106 syndicats totalisant 74 000 adhérents.